



**Exposition « Thé ou café »
Du 24 novembre au 23 décembre 2023
Pôle culturel du château de la Neuenbourg - GUEBWILLER**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

À LIRE IMPÉRATIVEMENT

A. Les participants

1. Les participants à l'exposition seront obligatoirement professionnels (justificatif du n° siret exigé).
2. La sélection se limitera à une dizaine de participants, afin de mettre en valeur le travail de chacun et de permettre un renouvellement des propositions d'une année sur l'autre.

B. Les pièces

1. Les pièces doivent être réalisées de la main des participants.
2. Toutes les techniques céramiques sont acceptées
3. Le céramiste s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière d'usage alimentaire et à faire figurer sur ses pièces toutes les mentions d'usage et condition d'utilisation, si nécessaire.
4. Les pièces proposées dans le dossier d'inscription seront impérativement celles qui seront exposées ou en correspondance si elles ne sont pas encore réalisées (projet détaillé).
5. 12 à 15 pièces seront exposées (nombre modulable en fonction des dimensions des pièces). Les autres pièces, en nombre suffisant, seront mises dans le stock pour assurer un choix dans les ventes et dans le réassort des pièces d'exposition, sous réserve de conformité aux exigences citées ci-dessus. Leur nombre ne pourra excéder 40 pièces au total.
6. Les pièces déposées ou envoyées pour l'exposition doivent être emballées dans une caisse solide et réutilisable pour le retour.

C. Le dossier d'inscription

1. Chaque céramiste présentera 5 photos représentatives du projet d'exposition et/ou croquis annotés des pièces envisagées.
2. Chaque participant doit envoyer les photos des œuvres proposées en correspondance avec le thème et les contraintes annoncées. Ces photos (au format JPEG, 300 dpi, libres de droits ou avec mention du crédit photo) doivent être accompagnées d'une fiche technique précise : titre, matériaux, techniques, dimensions, le prix de vente public tenant compte de la commission de l'IEAC (voir conditions de vente p.2).

3. Chaque participant fournit un CV d'une page recto comprenant : une photo portrait, formation, principales expositions et un texte de présentation de sa démarche et de son travail autour du thème de l'exposition (5 lignes). Ce texte est destiné au public.
4. Le dossier de candidature devra parvenir aux organisateurs pour le **dimanche 04 juin 2023 inclus au plus tard**, ce dossier tient lieu d'engagement ferme du candidat à participer à l'exposition s'il est sélectionné.

D. **L'exposition**

1. La présentation de l'exposition sera de la seule compétence des organisateurs qui se réservent le droit d'intervenir sur la quantité et la disposition des pièces.
2. Le participant s'engage à fournir dans son dossier d'inscription des photos de bonne qualité des œuvres présentées (format JPEG, en haute définition : 300 dpi) et accepte leur utilisation pour la promotion de l'exposition (affiche d'exposition, dossier de presse, encarts, newsletter).
3. Le participant s'engage à fournir pour le **23 octobre 2023** un inventaire précis des pièces réunies impérativement dans **un seul fichier** (au format word ou pdf,) et comportant les informations suivantes :
 - numéro de la pièce
 - photo + titre éventuel
 - matières utilisées
 - dimensions
 - prix de vente

La présence des céramistes est souhaitée et favorise les ventes. Les participants souhaitant opter pour une commission sur les ventes réduites indiqueront leur(s) disponibilités pour assurer une ou plusieurs permanences lors de l'exposition. Un planning des permanences sera établi par l'IEAC en concertation avec les participants.

Les ventes seront assurées par les exposants présents et les membres bénévoles de l'association IEAC.

4. L'organisateur prend en charge les frais d'organisation et de communication :
 - i) les frais inhérents de promotion (presse, affiches, flyers, vernissage)
 - ii) la mise à disposition du lieu et son entretien
 - iii) le matériel scénographique
 - iv) les emballages destinés à la vente
 - v) l'assurance en responsabilité civile pour les dommages à tiers durant l'exposition du 13/11/2023 au 09/01/2024
 - vi) le montage, la tenue des stocks et de l'état des ventes
5. Les exposants sélectionnés prennent en charge :
 - i) l'emballage et le transport aller-retour des pièces
 - ii) l'assurance de leurs pièces
 - iii) leurs frais sur place
6. Les exposants fourniront obligatoirement des cartes de visite.

Les conditions de vente : l'organisateur encaissera le montant des transactions, et reversera à l'exposant le montant total des ventes, diminué d'une commission de 30%. La commission sera ramenée à 20% pour les exposants ayant assuré au moins 1 journée de permanence. La présence au vernissage n'est pas considérée comme une permanence.

Les œuvres devront être étiquetées (n° de pièce correspondant à la liste fournie, nom, prénom de l'artiste, prix de vente), l'étiquette est à positionner au verso de la pièce. Les pièces seront livrées ou déposées à la Neuenbourg entre le 13 et le 17 novembre de 9h à 12h et de 14h à 18h.

7. L'exposition sera ouverte du mercredi au dimanche, de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
8. Le vernissage aura lieu le vendredi 24 novembre 2023 à 18h30, la présence des exposants est vivement souhaitée lors du vernissage.
9. Le démontage de l'exposition se déroulera du mardi 02 au jeudi 04 janvier 2023, de 9h à 12h et de 14h à 18h.
10. le retour des pièces par transporteur ou par voie postale se fera du vendredi 05 au mardi 09 janvier 2024, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Note : le bâtiment sera fermé et sécurisé du 23 décembre au 02 janvier.